



**I**nstitué par l'Accord de coopération du 2 février 2005, le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes s'est mis en place dans les mois qui ont suivi. Son objectif principal est de coordonner et d'harmoniser les politiques d'alphabétisation.

Depuis juin 2005, les représentants des Administrations et du secteur associatif ont donc procédé à un inventaire progressif des dispositifs existants et proposé des aménagements en vue d'en améliorer le fonctionnement et de rencontrer au mieux les enjeux de détection, de prévention et de remédiation de l'illettrisme.

Au travers de la réalisation de l'Etat des lieux annuel de l'alphabétisation, qui constitue une de ses missions, le Comité de pilotage s'est progressivement doté d'une méthode et d'outils d'investigation sur les réalités de l'analphabetisme, les moyens mis en œuvre et ceux à développer

## CONCLUSIONS

pour y faire face. Ces outils ont fait l'objet d'ajustements réguliers en vue de leur amélioration.

Cet ouvrage répond à un objectif de promotion et de visibilité de l'action d'alphabétisation; il permet aussi de rendre compte du travail de structuration du champ et d'un questionnement plus large sur les politiques à mener en matière d'alphabétisation. A partir des constats opérés par le Comité de pilotage, il constitue un instrument intéressant pour ouvrir de nouveaux chantiers, accompagner et approfondir une réflexion collective à cette fin.

Au terme de cette troisième édition, le Comité veut mettre l'accent sur les principaux résultats d'une série d'enquêtes, d'analyses et de réflexions, sur des constats et avancées méthodologiques (besoins et offre de formation), sur la mise en place de dispositifs de coordination territoriale et sur des initiatives à destination de publics spécifiques.

Pour chacun des thèmes abordés ci-après, des perspectives seront dégagées. Elles constituent autant de chantiers à venir.

## 8.1. RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX

### 8.1.1. LES BESOINS

Dans le cadre de cet Etat des lieux, les besoins de formation en alphabétisation ont été abordés à partir de l'analyse de données portant sur le niveau de scolarité essentiellement en lien avec le marché du travail et la recherche d'emploi.

- En ce qui concerne les **demandeurs d'emploi**

En 2007, près d'un quart des demandeurs d'emploi inoccupés, en Wallonie et à Bruxelles, n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires.

Les **demandeurs d'emploi infrascolarisés** sont plus souvent des hommes. En Wallonie, ces personnes sont plus âgées que la moyenne des demandeurs d'emploi et à Bruxelles, près d'un demandeur d'emploi peu qualifié sur cinq est d'origine étrangère. Enfin, 15% des demandeurs d'emploi infrascolarisés sont des jeunes de moins de 25 ans.

Les observations réalisées, qui cernent indirectement, via le niveau d'études, les difficultés que peuvent rencontrer des demandeurs d'emploi dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture, indiquent la nécessité d'action de remédiation scolaire pour les jeunes et d'une offre de formation diversifiée au plan territorial eu égard aux profils différenciés des publics infrascolarisés au niveau sous-régional en Wallonie (personnes de plus de 50 ans mais aussi personnes d'origine étrangère dans des arrondissements tels que Charleroi, La Louvière, Liège, Mons et Mouscron) et à Bruxelles (part importante de personnes d'origine étrangère).

- En ce qui concerne les **personnes qui ont un emploi**

Si les personnes peu scolarisées ont beaucoup plus de difficultés que d'autres à s'insérer sur le **marché du travail**, elles peuvent cependant trouver de l'emploi comme ouvriers. Les professions exercées par ces personnes se différencient nettement selon le sexe : les femmes exercent plus souvent les **métiers** d'aide-ménagère (31%), de vendeuse (8%) ou travaillent dans les services de la restauration (7%), tandis que les hommes exercent plus souvent le métier de conducteur de véhicules (10%) ou divers métiers dans le secteur du bâtiment (8%).

- En ce qui concerne l'**ensemble des personnes en situation d'illettrisme**

Au-delà de la question de l'insertion professionnelle qui ne concerne qu'une partie des personnes en difficulté avec l'écrit, une attention particulière a également été portée sur le capital social des personnes peu scolarisées. Une recherche met en évidence que des difficultés sociales et relationnelles peuvent être mises en relation, dans nos sociétés, avec un faible niveau de scolarisation. Privées plus souvent de travail, elles vivent plus souvent seules et éprouvent fréquemment un sentiment de solitude et une absence de soutien de la part de leur entourage.

Le nombre de personnes non demandeuses d'emploi qui s'adressent aux organismes d'alphabétisation, témoignent à suffisance de l'importance du besoin d'alphabétisation de publics qui ne se profilent pas par rapport aux questions de l'emploi et/ou de l'insertion socioprofessionnelle. Les difficultés spécifiques de ces personnes sont moins bien connues.

### 8.1.2. L'OFFRE DESTINÉE AUX APPRENANTS

Le recensement des organismes de formation en Alpha, réalisé au départ des informations en provenance de Lire et Ecrire et des Administrations représentées au Comité de pilotage, a permis l'établissement d'une liste unique des organismes.

En Communauté française, on dénombre 273 organismes actifs : 117 à Bruxelles et 156 en Wallonie.

Si le secteur de l'ISP dispose de données extrêmement précises sur les personnes qui suivent les formations d'alphabétisation dans ce cadre, il n'existe pas de données similaires concernant les autres publics concernés par l'alphabétisation. Cela s'explique en partie parce que ces informations comportent souvent des aspects liés à l'intimité des parcours de vie des personnes et au caractère moins conditionnant de ces formations. En effet, si l'enquête annuelle de Lire et Ecrire permet une très bonne représentation du public accueilli par le secteur associatif, elle ne récolte pas de données individuelles. Elle ne récolte pas non plus les heures annuelles suivies par les apprenants. Cette absence de données dessert la visibilité quantitative de ces secteurs et des actions subventionnées par ceux-ci. Toutefois, de nombreuses approches qualitatives permettent d'avoir une bonne approche de ces publics (récits de vie, représentations de théâtre-action...) dont il est également fait écho dans les différentes éditions de l'Etat des lieux.

Le nombre important d'organismes d'alphabétisation, dont l'offre n'est pas liée à l'emploi, démontre l'importance de la demande d'alphabétisation de personnes non concernées par les questions de l'emploi et/ou de l'insertion socioprofessionnelle. Ce sont notamment des publics que touchent les organismes d'Education permanente, de l'Action ou de la Cohésion sociale et les établissements de Promotion sociale.

L'offre de formation reflète une diversité des secteurs d'intervention (Enseignement, Action sociale, Education permanente, Formation professionnelle) et de prise en charge des actions en alphabétisation.

De nombreux organismes tant à Bruxelles (près d'un organisme sur cinq) qu'en Wallonie (plus d'un organisme sur quatre) associent, au travers de différents financements, tant communautaires que régionaux, des actions de formation principalement dans les domaines de l'Education permanente et de la Cohésion sociale et dans une moindre mesure de l'Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles et dans les domaines de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Education permanente et de manière prépondérante de la Formation professionnelle en Wallonie.

On voit donc qu'une part des organismes ont intégré à leurs activités une offre d'Alpha de proximité tantôt sur une localité tantôt à destination d'un public spécifique. C'est dire la volonté des opérateurs de terrain d'apporter aux personnes en formation des réponses adaptées à leurs situations et à leurs besoins.

L'implantation de lieux de formation, qui sont au nombre de 425 (154 à Bruxelles et 279 en Wallonie) se concentrent dans les zones les plus urbanisées et à taux de chômage élevé.

En Wallonie, on observe que le taux de couverture du territoire par une offre de formation est en relation directe avec les revenus des populations. En effet, c'est dans les arrondissements de Charleroi, Mons, Mouscron, Dinant, Philippeville où le revenu médian fait partie des classes de revenus inférieurs (moins de 17.000 €) que les taux de couverture sont les plus élevés (supérieur à 50%). A l'inverse, ils sont faibles (moins de 10%) là où le revenu médian est plus élevé (supérieur à 17.000 €). On voit donc que l'offre de formations se localise dans des arrondissements où la population est davantage précarisée et présente un risque plus grand à l'illettrisme.

L'enquête de Lire et Ecrire complète l'analyse de l'offre et des publics touchés par des actions en alphabétisation.

Les formations organisées en Communauté française sont en augmentation. En 2007, elles ont touché 16.210 personnes.

Il faut toutefois constater que de nombreux candidats à une formation ont été refusés : au moins 3.476 à Bruxelles et 1.709 en Wallonie. Si cette situation peut refléter un manque de places ou une insuffisance de capacité d'accueil, elle peut aussi indiquer des demandes de formation telles que le FLE de la part de personnes bien scolarisées ou de formation de remise à niveau en français qui ne relèvent pas de l'alphabétisation et qui peuvent avoir été réorientées vers d'autres structures. Ces pratiques de réorientation révèlent sans doute les efforts poursuivis par les opérateurs de formation pour se recentrer sur leur public cible : Les adultes les moins scolarisés et les moins familiarisés avec la lecture ou l'écriture.

Au niveau des profils des apprenants, les tendances observées précédemment se retrouvent dans les résultats de l'enquête 2007 : majorité de femmes (65% à Bruxelles et 62% en Wallonie), nette majorité de personnes de nationalité ou d'origine étrangère (98% à Bruxelles et 85% en Wallonie).

Ces résultats soulèvent la question du manque d'offre de formation accessible au public belge « de souche » et particulièrement à un public masculin.

Ils mettent également en évidence l'importance et la nécessité d'amplifier les actions de sensibilisation d'agents-relais pour détecter l'illettrisme et accompagner ces personnes vers l'alphabétisation. Il en va de même pour l'accueil en formation des demandeurs d'asile et des candidats réfugiés.

Si les personnes qui travaillent et suivent effectivement les cours d'alphabétisation, représentent 6% en Wallonie et

7% à Bruxelles, les chômeurs indemnisés et allocataires sociaux des CPAS représentent 45% en Wallonie et 54% à Bruxelles, tandis que les personnes sans revenus (demandeurs d'emploi ou non), les prépensionnés et personnes dépendant des allocations pour handicapés et mutuelles représentent ensemble 49% en Wallonie et 31% à Bruxelles.

Enfin, le statut des personnes en formation (importance des personnes sans revenus personnels) révèle les situations de difficultés auxquelles elles sont confrontées quotidiennement et la nécessité d'articuler les formations en Alpha à d'autres activités ou à d'autres services pour apporter des réponses globales et adaptées à leurs besoins à la fois de formation mais aussi de sécurité d'existence.

En matière d'encadrement des formations, si on constate globalement une augmentation du personnel rémunéré, l'apport de bénévoles reste important. Il représente, en 2007, 10% du travail presté dans le secteur (contre 16% en 2006).

### 8.1.3. LES POLITIQUES PUBLIQUES

La présentation des **politiques publiques** fait état de l'évolution des réglementations, des activités, des réalisations et des moyens mis à disposition par les pouvoirs publics dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation permanente, de la formation professionnelle et de l'aide ou de l'action sociale.

Il convient de mettre l'accent sur **quelques initiatives ou dispositions nouvelles prises par les pouvoirs publics.**

Au niveau de la **Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale**, certaines priorités fixées pour la période 2006 – 2010 dans le cadre du décret sur la Cohésion sociale ont trait à l'alphabétisation et à l'accès

aux TIC, d'une part et à l'apprentissage du FLE pour les primo-arrivants, d'autre part.

Une première évaluation de la mise en œuvre de ce décret indique l'importance de la place des actions d'Alpha tantôt dans le cadre de formations, tantôt dans le cadre d'« *animations plurielles* ». Celles-ci recouvrent des réalités diverses telles des actions multiples (Alpha, aide scolaire, ateliers créatifs), des lieux d'accueil, des actions de type « communautaire » et des activités saisonnières pendant les congés scolaires.

Ces animations s'inscrivent dans le cadre d'action sociale globale dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'intégration sociale.

En **Région wallonne**, le nouveau décret sur la Formation et l'Insertion socioprofessionnelle, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, vise à promouvoir la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi fragilisés ou faiblement scolarisés en redéfinissant le champ d'action des opérateurs de formation, les publics éligibles et les objectifs des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle – OISP et des Entreprises de Formation par le Travail – EFT.

Un financement structurel a été mis en œuvre et d'importants moyens supplémentaires ont été dégagés, notamment pour développer l'alphabétisation dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle.

En **Communauté française**, l'Enseignement de Promotion sociale et le secteur de l'Education permanente subventionnent de manière structurelle des dispositifs de formation qui n'ont pas subi de changement significatif en 2007. L'application du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente a permis de confirmer la reconnaissance d'organismes antérieurement reconnus menant une action d'alphabétisation et de soutenir de nouvelles associations actives sur ce terrain.

En 2007, le service de l'Education permanente a lancé un appel à projets (Alpha-Culture) auprès d'organismes de formation en Alpha pour soutenir des actions à vocation artistique. Ces actions impliquent une collaboration entre des organismes de formation et des structures socio-artistiques tels que les centres d'expression et de créativité, les théâtres et les bibliothèques, etc. Elles rendent possible l'articulation d'un apprentissage et l'éveil à un langage artistique.

L'asbl Lire et Ecrire a réalisé une analyse des **moyens financiers des organismes associatifs en Alpha**. L'Enseignement de Promotion sociale n'est donc pas concerné. Cette analyse fait apparaître la diversité des associations aux plans de leur reconnaissance et de leurs ressources humaines et financières. Elle souligne l'impérative nécessité pour les organismes de type associatif de disposer de moyens structurels permettant d'alphabétiser tous les publics qu'ils se positionnent ou non par rapport à la question de l'emploi.

Le subventionnement des associations d'alphabétisation est variable selon les secteurs et les niveaux de pouvoirs. La comparaison entre les deux exemples choisis par Lire et Ecrire montre que les instances régionales (Région bruxelloise et COCOF/Région wallonne) constituent entre 57% et 65% des sources de financement, tandis que le financement de la Communauté française avoisine les 16%.

Les emplois subventionnés par les Régions constituent la première source de financement des associations. Même si l'apport des bénévoles dans la prise en charge des activités des associations est important, le secteur de l'alphabétisation se professionnalise de plus en plus. Le financement des emplois rémunérés se fait principalement dans le cadre des programmes de résorption du chômage mis en place à Bruxelles (ACS) et en Wallonie (APE) au travers de méca-

nismes différenciés de financement dans l'une et l'autre Régions. Les frais de personnel représentent généralement plus de 80% des dépenses des associations.

Lire et Ecrire analyse plus particulièrement les politiques régionales :

- Dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle  
En Wallonie, les OISP sont intégralement financés dans le cadre du décret, tandis qu'en Région bruxelloise, ils ne le sont que partiellement par la COCOF et d'autres pouvoirs subsidiaires (Région de Bruxelles Capitale, FSE...). En Wallonie 40% des apprenants ont un contrat de formation dans le cadre d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle contre seulement 10% à Bruxelles où l'offre de formation est insuffisante.
- Dans le secteur de l'Insertion sociale  
En Wallonie le financement conjoncturel est majoritaire tandis qu'à Bruxelles, il est majoritairement de type structurel.

La diversité et la complémentarité des politiques publiques de la Région wallonne, de la COCOF et de la Communauté française couvrent insuffisamment les besoins. Selon les Régions, les besoins de certains publics peuvent être insuffisamment couverts : publics ISP en Région bruxelloise, publics relevant de l'Action sociale en Région wallonne.

D'une manière générale, Lire et Ecrire souligne l'insuffisance de subventionnement stable et structurel.

#### 8.1.4. LA RENCONTRE DE PUBLICS SPECIFIQUES

L'organisation de deux **journées de réflexion et d'échanges** respectivement sur le thème de la jeunesse hors cadre scolaire et celui des personnes incarcérées a mis à jour la néces-

sité de porter une attention accrue à des publics à risques qui peuvent être confrontés à l'illettrisme.

Pour **les jeunes** en difficultés, les mesures préventives de détection sont indispensables pour faire face au décrochage scolaire et les actions de remédiation doivent être amplifiées et déboucher sur des actions coordonnées au plan local entre des acteurs de proximité tels les écoles de devoirs, les centres de jeunes, les services sociaux, les établissements scolaires et les organismes d'alphabétisation.

Au niveau des **personnes incarcérées** et au vu du taux élevé d'analphabétisme (18%) parmi cette population, des mesures prioritaires de détection et de remédiation sont indispensables. Des actions sont menées par l'Enseignement de Promotion sociale et le secteur associatif mais des difficultés subsistent quant à la pérennisation des moyens octroyés notamment dans le cadre de projets au-delà de leur phase « pilote », aux obstacles rencontrés pour inscrire les formations dans l'organisation quotidienne de la prison, au défraiement des détenus et à l'insuffisance de locaux disponibles.

#### 8.1.5. DES PROJETS ET INITIATIVES INNOVANTES

Comme dans les précédentes éditions, le Comité a souhaité mettre l'accent sur quelques **initiatives innovantes** à destination de publics spécifiques (Travailleurs ou demandeurs d'emploi) ou portant sur des situations particulières (Accès et initiation aux TIC).

Vis-à-vis des **travailleurs**, la convention collective de travail, conclue en 2006, permet le financement et l'organisation de formation dans le cadre d'une expérience pilote en alphabétisations dans les **Entreprises de Travail Adapté** (ETA). 7 entreprises ont déjà mis en œuvre un programme de formation et 13 autres ont manifesté leur intérêt à rejoindre l'expérience pilote.

Depuis plusieurs années, Lire et Ecrire a mis en œuvre des actions de sensibilisation et de formation en alphabétisation dans différents **secteurs d'activités** (administrations publiques à Bruxelles ; industrie du verre, secteur du nettoyage et secteur hospitalier en Wallonie) à destination des travailleurs infrascolarisés. En 2007, d'autres actions de sensibilisation et de concertation sont menées en Wallonie avec les secteurs des maisons de repos et des démarches sont engagées avec le secteur du nettoyage. Au-delà des difficultés de l'organisation de formations d'Alpha et du risque de stigmatisation des travailleurs, l'objectif poursuivi est de rendre accessible et légitime la formation des travailleurs infrascolarisés en entreprise. Des avancées ont été engrangées (accès au *Congé-Education*) sur le chemin de la reconnaissance des formations en Alpha comme formations professionnelles.

Lire et Ecrire Bruxelles développe, depuis 10 ans, un projet d'**Ateliers de Recherche Active d'Emploi** – ARAE pour répondre à la demande d'emploi des personnes analphabètes. Il s'agit de leur donner accès au marché de l'emploi en mettant en place un dispositif d'accompagnement adapté pour leur recherche d'emploi.

Dans le cadre du plan stratégique transversal *Inclusion sociale*, l'axe portant sur la **lutte contre l'analphabétisme en Wallonie** prévoit des actions pour renforcer la détection de l'analphabétisme et pour augmenter l'offre de formation en alphabétisation.

Depuis 2006, une **campagne de sensibilisation et de formation** est menée par Lire et Ecrire sur tout le territoire auprès des agents des CPAS (Agents d'accueil et assistants sociaux) et du FOREM (Conseillers et autres) pour mieux organiser l'accueil des personnes en difficultés de lecture et d'écriture, pour les informer et pour les orienter valablement et enfin leur permettre de s'engager dans des formations qui leur sont accessibles et adaptées.

Pour augmenter le nombre de places de formation en Alpha, le FOREM a lancé en juin 2007 son deuxième **Plan Alpha** auprès d'opérateurs de formation en alpha (OISP, Enseignement de Promotion sociale et organismes d'Education permanente). En plus des axes existant en 2006 (alphabétisation des publics infrascolarisés, préparation au CEB, FLE pour un public non francophone infrascolarisé), un quatrième axe a été ajouté : FLE pour un public non francophone qui dispose au maximum du certificat de l'enseignement secondaire supérieur. 45 projets ont pu être financés représentant un volume de 121.614 heures de formation destinées à 542 demandeurs d'emploi.

Pour rendre accessible le matériel informatique et la maîtrise de l'outil, Lire et Ecrire Bruxelles a développé, en collaboration étroite avec d'autres associations, des **ateliers d'initiation aux TIC**. Cette initiative s'inscrit dans le volet « Lutte contre la fracture numérique » du Plan bruxellois pour l'alphabétisation – PBA (e. a. Diffusion de l'équipement informatique au sein du secteur associatif, accompagnement des intervenants et des apprenants à la maîtrise initiale de l'outil informatique et de l'internet, coaching de base à la maintenance).

Comme on a pu le constater, toutes ces initiatives spécifiques sont de nature à apporter des réponses aux demandes et aux situations vécues par les personnes en difficultés face à la lecture et à l'écriture, pour leur rendre accessibles des services et des formations adaptés ainsi que des connaissances et pour améliorer un tant soit peu leur intégration professionnelle et leur participation à la vie sociale.

## 8.2. CONSTATS, AVANCÉES ET PERSPECTIVES

### 8.2.1. NOMENCLATURE ET STRUCTURATION DE L'OFFRE EN ALPHABÉTISATION

#### 8.2.1.A. CONSTATS ET AVANCÉES

Passer de l'inventaire des formations en alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles à une présentation structurée de l'offre a impliqué la définition d'une nomenclature de référence qui puisse être adoptée par les différents secteurs.

Cette nomenclature s'appuie sur le type d'actions et de publics concernés pour délimiter le champ de l'alphabétisation. Le CEB (certificat d'études de base) en constitue le pivot : on estime qu'une personne, qui n'a pas de diplôme de primaire ou qui ne maîtrise pas les compétences qui y correspondent est susceptible d'éprouver des difficultés en lecture et en écriture. Ces personnes, qu'elles soient francophones ou non, sont donc considérées comme potentiellement intéressées par les actions de formation menées par les organismes d'Alpha/Alpha FLE.

Les formations qui s'adressent aux personnes qui ont le CEB ou les compétences qui y correspondent mais pas de diplôme au-delà, sont considérées comme des formations

de base ou des formations FLE de base. Ces formations constituent souvent une étape prolongeant la formation Alpha ou Alpha FLE proprement dite, mais s'en distinguent.

La nomenclature adoptée est reprise dans le tableau ci-dessous.

Le processus de recensement des informations pour établir l'état des lieux de l'offre en alphabétisation a soulevé beaucoup de questions de clarification et a mis en évidence le manque de données précises et fiables sur des aspects essentiels, par exemple sur la distinction, parfois insensible, parfois inopérante, entre les formations Alpha/AlphaFLE et les formations de base.

La nouvelle structuration de la présentation de l'offre<sup>1</sup> de formation, a été l'occasion de débats concernant :

- la confrontation des différentes conceptions de formations « Alpha » et définitions auxquelles se réfèrent les opérateurs de terrain et les acteurs institutionnels ;

<sup>1</sup> Cette question de l'offre de formation fait l'objet du chapitre 2 de la présente édition

PUBLIC VISE	FRANCOPHONE (OU PARLANT FRANÇAIS)	NON FRANCOPHONE
N'a pas le Certificat d'Etudes de base (ou ne maîtrise pas les compétences correspondant au CEB)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le Certificat d'Etudes de base et les compétences correspondant au CEB, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)



- le constat d'informations lacunaires sur les formations développées par les opérateurs ;
- la mise en évidence des spécificités des diverses réglementations, leurs priorités, différences et complémentarités ;
- l'identification des points de convergence entre les dispositifs ;
- la localisation des opérateurs.

Des options ont été prises pour le croisement de données multisources en vue d'arriver à une liste unique d'opérateurs et à la recherche d'une méthode performante de collecte de données d'année en année.

### 8. 2.1.B. PERSPECTIVES

---

Plusieurs de ces questions n'ont pas encore trouvé de réponse parfaitement satisfaisante compte tenu :

- du fait que les cadres réglementaires des différents secteurs ne se réfèrent pas aux mêmes concepts
- de la difficulté à identifier certaines formations comme pouvant correspondre à une des quatre catégories de la nomenclature.

En effet, sur le terrain, il n'est pas rare que des publics différents fréquentent un même module de formation. Certains organismes acceptent des personnes non francophones, scolarisées au-delà du CEB. Pour des raisons historiques, Lire et Ecrire prend en compte des organismes qui, suite à des accords de partenariat avec d'autres opérateurs Alpha, ne prennent plus directement en charge qu'un public FLE dans un souci d'améliorer l'adéquation de l'offre de formation avec la demande et le profil des publics concernés.

Cette difficulté à catégoriser nettement les formations en alphabétisation met en évidence à quel point ces forma-

tions s'inscrivent dans des processus bien plus larges que celui de l'alphabétisation stricto sensu. Elle nous rappelle aussi que l'analphabétisme et l'illettrisme ne s'inscrivent pas facilement dans des classifications, ces notions n'ayant d'existence qu'en fonction de normes fixées par la société.

L'analyse devra être poursuivie afin de trouver une nomenclature qui fasse consensus et soit une référence utile au regard des règlements et des réalités.

### 8. 2. 2. PROJET D'ENQUETE HARMONISEE ET CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES CENTRALISEE

#### 8.2. 2.A. CONSTATS ET AVANCÉES

---

Le projet de questionnaire harmonisé vise à améliorer la cohérence et la coordination des politiques au travers d'une meilleure connaissance des organismes, des formateurs, des apprenants et des formations.

#### La situation de départ

Chaque année, les Administrations demandent informations, rapports d'activités et comptes aux organismes qu'elles subventionnent. Chacune recense l'information correspondant aux exigences qualitatives et quantitatives des dispositifs qu'elle gère. Ces documents sont généralement conçus pour traiter de questions plus larges que celles liées à l'action d'alphabétisation.

Il s'est rapidement avéré que les critères de récolte des informations par les Administrations ne sont pas comparables car ils s'appuient sur des préoccupations différentes, notamment sur le plan de l'évaluation des actions mais aussi sur celui de l'encadrement, des critères d'éligibilité des publics, des types de formation, du nombre d'heures...

Aucune Administration ne dispose de toute l'information estimée nécessaire pour une connaissance approfondie de l'offre d'alphabétisation.

Dans la difficulté de mettre les différentes sources d'information en cohérence, entre en ligne de compte également la situation des organismes par rapport au subventionnement :

- Bon nombre d'organismes sont subventionnés par plusieurs programmes ou Administrations, soit pour l'ensemble de leurs activités, soit pour leurs activités spécifiques identifiées Alpha.
- Tous les organismes ne développent pas l'ensemble de leurs actions dans le champ de l'alphabétisation et intègrent leurs actions d'Alpha dans des perspectives plus larges ouvertes par les différents dispositifs : Education permanente, Action et Cohésion sociale, Insertion socioprofessionnelle, Promotion sociale.
- D'autres organismes ne sont subventionnés que par un seul dispositif pour leurs activités Alpha.
- Certains organismes spécialisés concentrent la totalité de leurs actions dans le champ de l'alphabétisation.

Les organismes sont donc, aujourd'hui, soumis à différents questionnements des Administrations, qui peuvent se superposer, se recouper ou être dissociés.

A cela s'ajoute l'enquête annuelle de Lire et Ecrire qui interroge les opérateurs de manière systématique et globale en reprenant le même cadre de questionnement depuis 1988. Le questionnaire est adressé à tous les organismes identifiés comme opérateurs d'alphabétisation et aux partenaires de Lire et Ecrire qui développent des formations de FLE scolarisé dans le cadre de conventions ou d'accords. Cette enquête concerne également les organismes qui ne sont pas subventionnés et qui par conséquent ne sont pas recensés par les Administrations ; elle permet ainsi de compléter

l'offre sur un aspect particulièrement nécessaire pour en avoir une représentation globale.

### Objectifs, contenus et méthode

Mettre au point une méthode de collecte des données unifiée, voire unique est indispensable à la réalisation d'un état des lieux exhaustif et tout à fait fiable. Réaliser cet objectif en tenant compte de l'impératif de simplification administrative tant pour les organismes que pour les Administrations l'est tout autant. Enfin, le stockage et la mise à disposition pour les décideurs, les organismes, voire un public plus large, d'informations traitées et comparables font partie d'un troisième objectif significatif.

La recherche d'harmonisation des données collectées pour l'Etat des lieux, a amené le Comité de pilotage à élaborer une liste unique de questions indispensables pour récolter les informations nécessaires en vue d'avoir un panorama complet de la situation en matière d'alphabétisation. De cet exercice est né l'idée de créer une base de données Alpha, propre au secteur de l'alphabétisation.

Cette base de données centralisée, proposée par le Comité de pilotage, devrait idéalement pouvoir servir de ressource :

- aux Administrations, en mettant à leur disposition des informations sur les organismes subventionnés de manière à permettre à chacune d'elle de les utiliser selon ses besoins et l'exigence d'une législation,
- aux organismes, en récupérant leurs propres données traitées et en accédant à des extractions relatives à la situation de leur Région ou d'un secteur particulier,
- au Comité de pilotage, en recensant des informations, sur une base comparable, de manière plus cohérente et centralisée :
  - pour la finalisation de l'Etat des lieux annuel,

- pour la réalisation d'études scientifiques et statistiques permettant d'avoir une vision plus fine de l'offre
- pour étayer des propositions circonstanciées à renvoyer vers la Conférence interministérielle,
- pour une diffusion ciblée de cartes et documents vers le grand public et les organismes eux-mêmes.

A partir de la démarche annuelle d'inventaire des actions d'alphabétisation pour l'état des lieux, un plan type s'est dégagé quant aux informations incontournables à obtenir sur les opérateurs, les actions menées, les budgets, les publics, le personnel.

Le modèle de questionnaire est construit selon les axes suivants :

- Identification de l'organisme
- Activités de l'organisme dans le champ de l'Alpha et hors ce champ
- Reconnaissances et sources de financement
- Description des modules de formations réalisés
- Description des apprenants
- Description du personnel affecté aux activités d'alphabétisation

Compte tenu de la multiplicité des situations décrites plus haut, une étude de faisabilité a été confiée à un consultant extérieur pour envisager les conditions et le coût de la mise en œuvre sur le plan informatique d'un tel questionnaire.

Cette étude conclut que la construction d'une base de données Alpha à partir du questionnaire harmonisé est raisonnablement faisable.

Le modèle privilégie la collecte des données auprès des organismes eux-mêmes, compte tenu notamment de la difficulté d'isoler les activités d'alphabétisation des autres

activités pour les organismes non spécialisés et des possibilités fort limitées de récupération de données sur les personnes auprès des Administrations. A cela s'ajoutent les contraintes liées à l'application des règles en vigueur en matière de respect de la vie privée.

Le modèle proposé permet une « évolutivité » dans la collecte des données concernant le profil des apprenants, avec possibilité à terme d'individualiser les données.

### **8.2. 2.B. PERSPECTIVES**

La mise en œuvre d'un tel outil de collecte, via la base de données Alpha, ne peut être que progressive et concertée entre Administrations et opérateurs d'alphabétisation.

Elle appelle encore un travail d'analyse et d'affinage du questionnaire. Elle devra également tenir compte de la situation et des ressources de chacun des organismes. Il faudra veiller à l'information et à la formation de ceux-ci. Si l'intérêt est de disposer de données harmonisées et si les services qu'une telle base de données peut fournir sont évidents, il n'en reste pas moins indispensable d'être vigilant sur les divers aspects et difficultés de la mise en œuvre de cette base de données. Les objectifs de simplification administrative ne peuvent être perdus de vue. Le Comité de pilotage est bien conscient de la nécessité de sensibiliser, former et soutenir les organismes concernés dans leur participation au processus.

Une proposition complète sera présentée à la Conférence interministérielle et portera sur :

- les moyens en termes de personnel et de logistique (matériel, logiciel) ;
- le choix d'un gestionnaire unique pour la base de données ;
- l'obligation de participation pour les organismes subventionnés.

Le processus conduisant à la création d'une base de données Alpha sera poursuivi au cours de l'année prochaine. Si une étude exploratoire a permis de confirmer la faisabilité du projet sur le plan technique, d'autres questions devront être davantage affinées sur le plan de la méthodologie.

Au préalable, le travail d'analyse en amont devra se poursuivre, principalement sur :

- la nomenclature des types d'actions,
- le questionnaire harmonisé.

En effet, si le Comité de pilotage a proposé une définition de l'alphabétisation pour les publics francophones ou non sur le plan théorique, lorsqu'on l'applique dans le cadre de l'état des lieux, des difficultés opérationnelles subsistent pour délimiter ce champ avec précision et plus particulièrement ses frontières avec le FLE scolarisé.

Des cadres législatifs différents existent selon les secteurs et les Régions. Ceux-ci interviennent dans la sélection des organismes considérés comme menant une action d'alphabétisation. En pratique, il n'y a pas de consensus, beaucoup d'Administrations ne parvenant pas à isoler l'offre d'alphabétisation en fonction des critères définis en commun. L'enquête annuelle de Lire et Ecrire répertorie certains organismes de formations « FLE scolarisé », mais dans le cadre de conventions ou d'accords avec des organismes d'alphabétisation.

La liste des questions arrêtées par le Comité de pilotage devra être traduite en un questionnaire opérationnel (e. a. formulation des questions et caractère obligatoire ou facultatif de certaines d'entre elles)

La phase d'opérationnalisation du projet fait actuellement l'objet d'une recherche de partenariat avec l'ETNIC, Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la

Communication, organisme d'intérêt public en charge de la gestion informatique pour le Ministère de la Communauté française.

### 8.2.3. MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE COORDINATION TERRITORIALE

#### 8.2.3.A. CONSTATS ET AVANCÉES

Le Comité de pilotage est mandaté pour mettre en œuvre une coordination entre Administrations et réseau associatif à l'échelle de la Communauté française.

Pour activer concrètement les enjeux de prévention, remédiation et détection, la mise en place de dispositifs réunissant des compétences complémentaires à l'échelle territoriale est apparue nécessaire.

Ces dispositifs territoriaux répondent aux préoccupations suivantes :

- une meilleure intégration et une modulation des politiques menées à l'échelle de la Communauté française et des Régions en tenant compte des spécificités locales et sous-régionales,
- une écoute des attentes et besoins détectés par les opérateurs potentiellement concernés par la question de l'alphabétisation,
- un élargissement du dialogue entre les organismes d'alphabétisation et leurs pouvoirs subsidiaires à d'autres acteurs non spécialisés, mais également confrontés à l'illettrisme et aux difficultés rencontrées par certains publics

Conformément à la demande de la dernière Conférence interministérielle, le Comité de pilotage a étudié différents types de dispositifs territoriaux, mis en place par le secteur associatif, en appuyant son analyse sur les expériences

menées à Bruxelles et en Wallonie par Lire et Ecrire. A partir du Plan bruxellois sur l'alphabétisation (PBA) et du Projet wallon de dispositifs territoriaux, mené à titre expérimental dans le cadre d'un projet-pilote Equal, un modèle applicable à l'ensemble du territoire de la Communauté française a été conçu par le Comité de pilotage.

Le modèle complet est pyramidal, interactif et construit sur ces trois dimensions : prévenir, détecter, remédier. Il est conçu dans un souci d'articulation des missions du Comité de pilotage et des plateformes territoriales :

- Niveau de la Conférence interministérielle
- Niveau du Comité de pilotage
- Niveau de chaque dispositif territorial composé de
  - La plateforme = l'ensemble des acteurs-ressources du bassin territorial intervenant sur les plans :
    - de la prévention
    - de la détection
    - de la médiation
  - Les instances d'exécution composées
    - de la cellule de pilotage intégrant notamment un Chargé de mission Alpha dépendant des pouvoirs publics et un Responsable de projet de Lire et Ecrire ;
    - de la structure d'appui, Lire et Ecrire et de son Responsable de projet affecté à ce projet.

A l'échelle d'un bassin territorial, les acteurs concernés, présents sur chacun des trois plans, seront invités à participer à la plateforme. Le modèle prévoit une harmonisation des plateformes, une structure et une composition minimale identique des dispositifs territoriaux, tout en répondant au souci que chacun de ceux-ci s'adapte à la situation spécifique de chacune des sous-Régions.

Une attention particulière est portée à la fluidité de l'information afin de permettre l'efficacité et la poursuite d'objectifs en matière de prévention, de détection et de remédia-

tion : prise en compte du point de vue des publics et des organismes, dynamique communicationnelle entre les différentes instances et Régions.

Les missions de chacune des instances à chacun des niveaux sont définies dans un souci de dialogue permanent et d'interactivité. Il s'agit :

- de débattre des questions prioritaires qui traversent un territoire,
- de coordonner l'action et les politiques menées à l'échelle d'un territoire,
- d'apporter une réponse adaptée aux besoins détectés par les acteurs de proximité,
- d'améliorer l'efficacité des dispositifs mis en place sur les plans de la prévention, de la détection et de la médiation,
- de réfléchir avec les autres plateformes et de renvoyer le questionnement vers le Comité de pilotage.

Ce modèle a fait l'objet d'une proposition de mise en œuvre à la conférence interministérielle du 22 février 2008 et a reçu un accord quant au développement de tels dispositifs. Ceux-ci se développeront à partir de structures déjà existantes qui ont reçu de nouvelles missions en matière d'alphabétisation.

L'idéal serait que les dispositifs de coordination territoriale puissent se développer de manière parallèle en Wallonie et à Bruxelles.

En Wallonie, le dispositif devrait se développer dès l'automne 2008, des budgets étant prévus à cette fin. L'engagement d'un Coordinateur par le FOREM Conseil et l'embauche de 8 Chargés de mission Alpha par les Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) devraient permettre aux 9 plateformes de se mettre en place dès 2009. Lire et Ecrire interviendra en tant que structure d'appui.

A Bruxelles, la mise en place d'un dispositif de coordination territoriale n'est pas encore finalisée et reposera sur le principe d'un pilotage intégré dans les structures existantes.

Le modèle complet est publié en annexe.

### 8.2.3.B. PERSPECTIVES

Le Comité de pilotage constate et regrette que le démarrage des dispositifs territoriaux n'a pas encore pu être concrètement mis en oeuvre en 2008, notamment le recrutement des Chargés de mission Alpha.

Il va de soi que le Comité de pilotage facilitera la mise en place du processus, lorsqu'il aura démarré, en accueillant, comme membres observateurs, le coordinateur wallon engagé par le FOREM et son homologue bruxellois.

La mise en place des plateformes devrait constituer un instrument d'information pour le Comité de pilotage qui veillera à organiser des réunions intersecteurs et interinstitutions à l'échelle des sous-Régions et ce, pour permettre une meilleure coordination des politiques sur le plan de la prévention, de la détection et de la remédiation.

### 8.2.4. ANALYSES THEMATIQUES ET PUBLICS SPECIFIQUES

#### 8.2.4.A. CONSTATS ET AVANCÉES

Depuis 2007, des réunions thématiques sont organisées, chaque année, par le Comité de pilotage. Elles font l'objet d'un compte rendu dans les états des lieux<sup>2</sup> successifs, per-

mettant d'examiner une question en lien avec l'alphabétisation et ce de façon transversale.

Trois thématiques ont déjà été abordées :

- La question des NTIC, observée sous l'angle de leur accès et de la formation des apprenants, mais aussi du personnel des organismes d'alphabétisation.
- La question du savoir lire et écrire des jeunes en dialogue avec les secteurs s'occupant de la jeunesse hors contexte scolaire.
- La question de l'alphabétisation des personnes incarcérées.

Dans ce contexte, le Comité de pilotage a pu identifier :

- des initiatives intéressantes,
- des projets-pilotes à pérenniser,
- la situation difficile de certains publics précarisés,
- une série de situations critiques à soumettre à la Conférence interministérielle

A la suite de ces rencontres, le Comité de pilotage opère une analyse de la thématique abordée en vue de transmettre les constats opérés à la Conférence interministérielle. Il est important que les Autorités puissent prendre connaissance d'initiatives intéressantes à soutenir davantage, de l'existence de certains besoins non rencontrés et de mesures nouvelles qui pourraient faire l'objet de priorités.

Il va de soi que l'un des défis à relever est de ne pas se contenter de dresser des constats, d'inventorier des difficultés et d'ouvrir des chantiers en aval. Le Comité de pilotage doit se préoccuper d'agir en amont et d'assurer le suivi des questions soulevées lors des débats, que ce soit en matière de prévention, de détection ou de remédiation.

De manière générale, le Comité de pilotage réitère son constat que l'offre n'est pas semblable selon les Régions,

2 Voir le chapitre 4 de la présente édition et le chapitre 6 de l'*Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles Deuxième exercice Données 2005-2006*.

selon le type de formation suivie et selon le secteur dont relève l'apprenant. La répartition différenciée entre secteurs des moyens financiers dédiés à l'alphabétisation conduit à la non prise en compte de certains publics d'apprenants et limite très fortement leur accès à la formation Alpha. Ces différences se marquent notamment sur les plans suivants :

- financement structurel ou ponctuel des organismes,
- possibilité d'avoir un contrat de formation
- prise en compte des publics non demandeurs d'emploi et/ou en insertion sociale

#### **8.2.4.B. PERSPECTIVES**

---

De la rencontre avec les secteurs concernés, il ressort l'absolue nécessité de prévoir :

- d'après les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse :
  - des innovations en matière de prévention pour endiguer les effets du décrochage scolaire ;
  - des mesures de détection plus efficaces pour identifier les jeunes en difficulté dès l'école primaire ;
  - des mesures de remédiation en adaptant par exemple les pédagogies et la taille des classes, en favorisant l'accompagnement extrascolaire et le dialogue avec le monde de l'enseignement pour rattraper les jeunes avant qu'ils ne glissent vers l'illettrisme ;
  - un suivi des parcours professionnels des jeunes qui quittent l'école sans qualification ;
  - un renforcement de la formation des animateurs d'écoles de devoirs, tout en maintenant leur recrutement à l'intérieur des quartiers ;
  - le développement d'activités incluant l'écrit au sein du secteur de la jeunesse.

- d'après le secteur des prisons :
  - des mesures prioritaires de dépistage systématique en prison et d'orientation adaptée à la demande de la personne ;
  - des mesures de remédiation suffisantes et adaptées en milieu carcéral vu le haut taux d'analphabétisme ;
  - une réflexion sur les incitants à la formation et le défraiement des détenus en formation ;
- dans tous les secteurs :
  - un plan pour répondre aux problèmes de moyens et de locaux, rencontrés plus particulièrement par les écoles de devoirs et les organismes de formation en prison,
  - la sensibilisation du personnel pénitentiaire.
  - un renforcement de la formation des formateurs et de la sensibilisation des autres intervenants.

Ce processus de rencontres centrées sur un sujet se poursuivra l'an prochain :

- L'invitation de structures impliquées dans la formation en alternance prolongera l'exploration de la question de la jeunesse ;
- Deux nouvelles thématiques seront abordées :
  - l'accueil des primo-arrivants
  - la formation et la qualification des formateurs

Le Comité de pilotage s'attachera à formuler des recommandations précises sur base de ces rencontres et analyses.

#### **8.2.5. ESTIMATION DES BESOINS EN ALPHABÉTISATION**

##### **8.2.5.A. CONSTATS ET AVANCÉES**

---

Les différents éléments repris dans le chapitre sur l'identification des besoins en alphabétisation permettent de préciser les caractéristiques des personnes susceptibles de

bénéficier de formations bien que les indices utilisés se limitent à une mesure indirecte des difficultés, à travers le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.

Les résultats de ces enquêtes, non spécifiques à la problématique de l'alphabétisation, ne permettent pas de rendre compte des situations problématiques et des demandes qui émanent des personnes qui éprouvent des difficultés à lire et à écrire. Il reste en particulier difficile d'obtenir une image précise des besoins des populations d'origine étrangère.

#### **8.2.5.B. PERSPECTIVES**

En 2008, la Belgique a participé à la préparation d'une enquête internationale sur les compétences des adultes (Projet PIAAC <Programme for the International Assessment of Adult Competences> de l'OCDE). Cette enquête comporte, notamment, un module permettant d'identifier les compétences de base en lecture-écriture. La décision de la participation de la Communauté française à cette enquête n'est pas encore prise, au contraire de la Flandre qui a décidé d'y prendre part.

A défaut, une autre piste serait de collaborer avec les instances françaises qui envisagent à l'horizon 2010 de reproduire l'enquête nationale « Information et Vie quotidienne », réalisée en 2004 auprès d'un échantillon représentatif de ménages. L'objectif de cette enquête était de savoir dans quelle mesure les adultes maîtrisent les bases de la lecture et du calcul.

#### **8.2.6. COORDINATION AVEC D'AUTRES POUVOIRS PUBLICS**

##### **8.2.6.A. CONSTATS ET AVANCÉES**

L'Accord de coopération du 2 février 2005 a été conclu entre trois pouvoirs : la Communauté française, la Région

wallonne et la COCOF. Si les principales Administrations en charge des politiques de formation en alphabétisation sont membres du Comité de pilotage, tous les secteurs concernés par la question de l'alphabétisation ne sont pas représentés.

Comme le prévoit l'Accord de coopération, le Comité de pilotage est autorisé à faire appel à des experts externes. Pour la Région bruxelloise, la réalisation des trois états des lieux a fait apparaître la nécessité d'étendre la collecte des informations. Bénéficier de l'expertise de l'Institut bruxellois de la Statistique et d'Analyses (IBSA) et d'ACTIRIS est apparu comme une nécessité pour mieux cerner le profil des apprenants et les enjeux liés aux spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, des appels à projets ont permis d'identifier d'autres acteurs publics pouvant intervenir dans le champ de l'alphabétisation même si ce domaine d'activités n'est pas leur spécificité première, ni leur priorité exclusive : les régies de quartier, les sociétés de logement social, les plans de prévention et de proximité coordonnés par la DIIS en Région wallonne, le Centre pour l'Egalité des chances qui porte l'appel à projets FIPI...

##### **8.2.6.B. PERSPECTIVES**

Partant du constat que d'autres Autorités publiques interviennent dans le champ de l'alphabétisation, le Comité de pilotage invite régulièrement des experts à participer à des réunions ou à collaborer à des groupes de travail.

La participation régulière d'observateurs d'ACTIRIS<sup>3</sup> et de l'IBSA constituerait un atout supplémentaire pour une

3 Dès 2002, l'ORBEm a soutenu le PBA par l'octroi de 90 ACS. Il finance le RAE spécifique de Lire et Ecrire depuis 1998.



meilleure connaissance de la situation de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les rencontres thématiques répondent également à ce souci d'ouverture. Ces réunions permettent d'approfondir la réflexion et l'échange d'information autour d'un sujet bien délimité et de bénéficier de l'expertise de certains partenaires potentiels ou de certaines administrations qui jouent un rôle en aval ou en amont de l'alphabétisation.

Lister les autres secteurs intervenant à un titre ou à un autre dans le domaine de l'alphabétisation et l'impact éventuel de leurs actions sur le plan de l'offre, mais également en matière de contraintes imposées aux organismes et aux apprenants, est une autre tâche à réaliser au cours des mois qui viennent.

### 8.2.7. INFORMER

#### 8.2.7.A. CONSTAT ET AVANCÉES

Informar est une mission indispensable pour donner un minimum de publicité aux travaux accomplis, aux décisions de la Conférence interministérielle et aux retombées de celles-ci sur la prise en charge des personnes analphabètes.

Depuis 2006, l'édition annuelle d'un Etat des lieux et sa mise en ligne constituent un premier pas en ce sens. L'idée d'un site WEB est rapidement devenue incontournable dans le contexte actuel, si le Comité de pilotage veut atteindre ses objectifs en termes de visibilité.

#### 8.2.7.B. PERSPECTIVES

Dans un souci de cohérence, de centralisation des informations et de communication à l'égard du grand public, le

Comité de pilotage a décidé de réaliser un site consacré à l'alphabétisation et au français langue étrangère « Alpha-FLE ». L'état des lieux pourra y être consulté. Des liens avec les différents secteurs compétents en matière d'alphabétisation seront développés, facilitant notamment la consultation en ligne de documents, appels à projets, textes législatifs relatifs à l'alphabétisation.

### 8.3. POUR CONCLURE

En vertu des termes de l'Accord de coopération, le Comité de pilotage a surtout pour mission d'assurer une coordination renforcée entre les actions des Administrations et des organismes engagés dans la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, une meilleure articulation entre les politiques d'alphabétisation des différents secteurs qui s'y impliquent, et un renforcement des politiques de chacun. Centrale, la question de la coordination demeure un enjeu stratégique pour harmoniser les politiques d'alphabétisation tout en préservant la diversité de l'offre et ce dans la perspective de répondre aux besoins d'un public adulte dont les visages sont multiples et qu'il importe de mieux connaître, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas aujourd'hui malgré les efforts entrepris. Cette coordination doit encore se renforcer entre les Administrations représentées au Comité de pilotage, en entamant le dialogue avec d'autres acteurs publics concernés à un titre ou à un autre.

Après plusieurs années consacrées à affiner l'analyse de l'offre, essentiellement centrée sur les aspects quantitatifs, la création d'une procédure de récolte harmonisée de ces données permettra de disposer, progressivement, des éléments chiffrés plus complets, indispensables pour une analyse plus développée. A moyen terme, le Comité aura donc la possibilité de se centrer désormais sur des analyses plus qualitatives, de formuler des propositions pour renfor-

cer, par une meilleure articulation, la pertinence des différentes actions menées par chaque secteur. Ces réflexions alimenteront les prochains états des lieux.

Dans l'immédiat, une attention particulière sera portée à la préparation de la mise en œuvre de la base de données Alpha, indispensable pour affiner la collecte des données que l'Accord de coopération prévoit de fournir à la Conférence ministérielle. Ces informations sont incontournables pour atteindre les objectifs qualitatifs de coordination des politiques en matière d'alphabétisation.

Chacun de ces points exposés dans ce chapitre concourt, à terme, à lutter plus efficacement contre l'illettrisme et l'analphabétisme en disposant d'outils pour mieux connaître le terrain, pour appréhender plus finement les besoins des apprenants et des organismes, pour pouvoir donner aux politiques mises en œuvre un maximum de résultats.